Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 61 (1952)
Heft: 1

Rubrik: Le "Comité international" de Genève en 1951

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le «Comité international» de Genève en 1951

Il n'est guère possible d'établir en quelques lignes un bilan des activités déployées par le C. I. C. R. en 1951. Obligé de s'adapter à un ensemble de situations toujours plus complexe, l'effort du C. I. C. R. apparaît moins centré sur de vastes réalisations pratiques et davantage réparti entre de multiples problèmes particuliers, d'un égal intérêt humanitaire, mais qui, en raison de leur dispersion et de leur diversité trouvent difficilement place dans un résumé aussi succinct.

Cette remarque vaut surtout pour les tâches d'assistance et de protection assumées en faveur des victimes du dernier conflit mondial: prisonniers de guerre rapatriés ou sous le coup de poursuites judiciaires, invalides de guerre, réfugiés, etc. Par le fait de leur variété et de leur dissémination les cas proposés demandent le plus souvent à être traités séparément. Un excellent exemple en est fourni par le travail de la Section des invalides; ses envois de secours collectifs et individuels trouvent leurs bénéficiaires parmi les ressortissants d'une vingtaine de nations, dont plusieurs pays de l'Est.

A l'Agence des prisonniers de guerre

Avant de dégager les faits les plus saillants de cette période d'activité, il convient de relever le travail régulier et toujours important accompli par l'Agence centrale des prisonniers de guerre, qui demeure un instrument de première utilité notamment dans la recherche des disparus. Au cours de 1951, le courrier de l'Agence accusa un total approximatif de 186 000 plis reçus et expédiés.

Dans le Grand-Berlin

Grâce à l'entremise du C. I. C. R., une activité secourable d'un volume appréciable s'est maintenue en faveur de la population civile des quatre secteurs du Grand Berlin et de la République démocratique allemande. Au cours des trois premiers trimestres de l'année, les dons distribués sous les auspices du C. I. C. R. atteignirent une valeur de fr. s. 424 187.—; sur cette somme environ fr. s. 235 000.— se rapportaient à des produits pharmaceutiques. Cette activité s'exerça donc en premier lieu au profit des malades et permit notamment aux enfants d'Allemagne orientale atteints de méningite tuberculeuse de bénéficier d'envois de streptomycine. Dans les trois secteurs occidentaux de Berlin, 25 000 vieillards nécessiteux reçurent en mai une aide alimentaire.

Regroupement familial

Il faut signaler ici une autre action importante qui concerne l'Allemagne et également l'Autriche: le transfert de Tchécoslovaquie, de Pologne et de Yougoslavie de personnes d'origine ethnique allemande réclamées par leurs proches. Sous l'égide du C. I. C. R., cette action de regroupement familial se poursuit depuis mars 1950 avec le concours des Croix-Rouges des pays intéressés. Au cours de l'année dernière, 3143 «Volksdeutsche» de Tchécoslovaquie et 10 656 de Pologne ont passé dans les camps d'accueil, où des secours furent remis aux plus indigents, pour rejoindre ensuite leurs familles. D'autre part, quatre convois comprenant au total 780 enfants venant de Yougoslavie sont arrivés en Autriche.

Grèce, Italie et Proche-Orient

En Grèce, le C. I. C. R. a continué son œuvre d'assistance en faveur de la population nécessiteuse et des personnes privées de leur liberté à la suite des événements politiques survenus dans ce pays. Ses délégués à Athènes ont régulièrement visité les prisons et les camps de déportés ou d'exilés, distribuant, selon l'étendue des besoins constatés, une somme appréciable de secours. Du début de l'année au 30 septembre, la valeur des dons remis, dans le cadre de cette double action, dépassait fr. s. 187 000.—. D'autre part, en 1951, les démarches faites conjointement par le C. I. C. R. et par la Ligue des

---

La catastrophe des Philippines

L'éruption, le 7 décembre, du volcan Hibok-Hibok a fait aux Philippines, déjà si souvent éprouvées par des typhons, de nombreuses victimes et de terribles dégâts. Beaucoup de personnes ont péri, six villages ont été entièrement détruits et deux villes de 25 000 habitants l'une et de 17 000 l'autre ont dû être complètement ou partiellement évacuées.

Six centres de secours ont été établis à proximité de la région sinistrée par la Croix-Rouge philippine, ainsi que le fait chaque fois cette société nationale de la Croix-Rouge lorsque l'une ou l'autre des îles de l'archipel, est frappée par un nouveau cataclysme. Il n'est d'année ni presque de mois que ses équipes de collaborateurs et de volontaires spécialisés n'aient à intervenir pour secourir des sinistrés.

Sociétés de la Croix-Rouge en vue de trouver une solution au difficile problème des enfants grecs déplacés ont ramené dans leurs foyers 364 enfants qui étaient hébergés en Yougoslavie.

Signalons encore une action en cours, mais amorcée à la fin de l'année, en faveur des victimes directes et indirectes de la guerre en Italie. Portant sur un montant de fr. s. 250 000.— prélevé sur le fonds de secours du C. I. C. R., cette aide a notamment pour bénéficiaires des militaires rapatriés, des enfants et des militaires tuberculeux et des réfugiés.

La situation prévalant dans le Proche-Orient n'a pas requis du C. I. C. R. une activité comparable à celle déployée dans ces pays les années précédentes. Son intermédiaire neutre est cependant encore là d'une utilité manifeste en maints domaines: assistance à certains détenus, transfert de personnes désireuses de rejoindre leurs proches, ouverture d'enquêtes, transmission de secours et de messages familiaux.

En Corée et dans l'Extrême-Orient

En revanche, le conflit de Corée fut au cours de l'année écoulée une des préoccupations majeures du C. I. C. R. En Corée du Sud, ses délégués visitèrent régulièrement les militaires nord-coréens et volontaires chinois prisonniers des forces des Nations Unies et leur prêtèrent une certaine assistance notamment sous la forme de secours éducatifs et récréatifs. Non moins régulièrement l'Agence adressa à l'Ambassade de la République démocratique de Corée à Moscou, aux fins de retransmission, tous les renseignements officiellement portés à sa connaissance au sujet de ces captifs, soit au principal, depuis novembre 1950, les noms de 190 393 prisonniers. Elle joignit à ces envois des messages et des demandes d'enquêtes concernant les soldats des forces des Nations Unies en captivité. Dans l'impossibilité de faire bénéficier ces derniers de son aide traditionnelle, le C. I. C. R. n'a épargné aucune démarche tendant à conférer à son intervention en Corée un caractère moins unilatéral, ne serait-ce que par l'envoi de secours. Dans le cadre de ces efforts, jusqu'ici demeurés infructueux, se situent les missions que le président du C. I. C. R., M. P. Ruegger accomplit à Moscou en 1950 et à Pékin au mois de mars 1951.

Le C. I. C. R. est encore demeuré actif en deux autres régions d'Extrême-Orient. Dans les Moluques du Sud, au cours du conflit opposant les Autorités d'Amboine au Gouvernement de Djakarta, ses délégués ont visité des camps et distribué des secours. Au Vietnam un représentant du C. I. C. R. a pris contact à deux reprises avec des représentants de la Croix-Rouge vietminienne. Ajoutons que les militaires et civils du Viet-Minh qui sont en mains françaises sont régulièrement visités. Ici comme ailleurs le C. I. C. R. faillirait à sa mission s'il ne se tenait en permanence à la disposition des parties en présence, pour offrir à chacune d'elles, dès qu'il en voit l'occasion, tous les services de caractère humanitaire qu'un intermédiaire neutre peut rendre en d'aussi délicates conjonctures.

La 4e émission de la Chaîne du bonheur internationale

La 4e émission, le 15 décembre, de la Chaîne du bonheur internationale réalisée à Radio-Lausanne par M. Roger Nordmann et ses collaborateurs a été un des plus émouvants témoignages de la solidarité européenne. Elle a rappelé et même dépassé le succès obtenu le 26 novembre lors de l'émission consacrée à l'appel en faveur des sinistrés italiens en collaboration avec la Croix-Rouge suisse et dont nos lecteurs savent l'admirable résultat.

Les réponses, le 15 décembre, de M. Boissier, préfet du Vaucluse, remerciant pour l'envoi aux sinistrés d'Avignon d'un wagon de marchandises et d'une belle somme d'argent, de M. Tupini, secrétaire à la présidence du Conseil italien et de M. Ridoni, président de la radiodiffusion italienne, remerciant, ainsi qu'un ouvrier de Rovigo, l'Europe entière de l'aide magnifique apportée à leur pays, ne purent être entendues sans profonde émotion.

Paris, l'Allemagne, la Belgique, Monaco, Vienne, Rome, Trieste, Sarrebruck et la Suisse participaient à cette émission. L'appel lancé en Suisse à tous les auditeurs abonnés au téléphone et réalisée grâce à l'obligeance des P. T. T. remportait de son côté un extraordinaire succès. En quelques dizaines de minutes, et grâce au dévouement des fonctionnaires du téléphone, plus de 220 000 francs étaient recueillis.

Un Romand directeur du bureau international de la Croix-Rouge de la Jeunesse

M. Charles-André Schusselé, membre du comité de la section genevoise et membre de la Commission centrale du Secours aux enfants de la Croix-Rouge suisse, vient d'être appelé aux fonctions de directeur du bureau de la Croix-Rouge de la Jeunesse de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge à Genève.

Les Conventions de Genève

Le Comité international de la Croix-Rouge à Genève vient d'éditer un excellent résumé à l'usage des soldats et des civils des quatre «Conventions de Genève» du 12 août 1949 prescrivant les règles relatives au traitement des blessés et des malades des armées de terre et de mer, des prisonniers et des civils en temps de guerre. Présenté sous forme d'un petit carnet de 14 pages sous couverture de toile grise, ce résumé rendra de grands services.

De son côté la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, à Genève, a rédigé sous le titre de *La Croix-Rouge vous protège,* une brochure de petit format destinée à rappeler à chacun les plus importantes dispositions des quatre Conventions humanitaires pour la protection en temps de guerre signées le 12 août 1949. Cette brochure de 35 pages composée très clairement est un excellent memento utile aux militaires comme aux civils.